

12 avril 1872

avaient réagi énergiquement contre le Traité.

M. Langevin a ajouté que sir John A. Macdonald a été contraint de signer le Traité. Si telle est l'opinion du Ministère, pourquoi n'a-t-il pas exposé sa politique dans le discours du Trône? Quant à l'idée que sir John A. Macdonald aurait été forcé de signer le Traité, il (l'hon. M. Mackenzie) ferait remarquer que les Instructions générales du Gouvernement britannique n'envisageaient pas la nécessité ou la possibilité que ce Traité soit signé par tous les Commissaires.

Les Instructions stipulaient que le Traité devrait être signé par les Commissaires ou la majorité d'entre eux (*acclamations*). Le « distingué homme d'État » ne saurait revendiquer le mérite d'un Traité contre lequel il a protesté. La signature d'un Traité qu'il dénonçait ne saurait faire jaillir grand mérite sur sa personne (*bravos*).

Le discours du Trône comporte une autre omission grave. À la suite de mesures prises il y a quelques années grâce auxquelles le Secrétaire d'État pour les provinces a obtenu son siège et un autre député s'est retrouvé au Sénat, le Gouvernement a adopté envers la Nouvelle-Écosse une position qui, en plus d'être parfaitement illégale et inconstitutionnelle, conduira inévitablement à de nouvelles exigences.

L'Opposition a proposé la création d'une commission d'enquête pour examiner les griefs formulés et préparer une mesure générale qui serait présentée au Gouvernement impérial en vue de modifier les conditions de l'Acte constitutionnel. Si l'on avait suivi ses conseils les difficultés actuelles n'auraient jamais surgi.

Mais le Gouvernement a délibérément, pour apaiser la province récriminant pendant un temps, violé les conditions de l'union. Quelle en a été la conséquence naturelle? Le Nouveau-Brunswick, se sentant lésé d'être traité différemment de la Nouvelle-Écosse, a envoyé des Commissaires au Gouvernement, et il semble que le Gouvernement leur ait donné tout lieu de croire qu'il trouverait une formule d'accommodement.

Si telle est l'intention du Gouvernement, pourquoi le discours du Trône n'en fait-il pas mention? Si le Nouveau-Brunswick n'a pas été traité équitablement, il est disposé à examiner ses récriminations, comme il était prêt à étudier celles de la Nouvelle-Écosse, et à rendre un verdict juste (*applaudissements*).

Il lui semble inconvenant que la Chambre viole les conditions de l'union. Si elle le faisait, le Québec serait le prochain à se plaindre, suivi de près de l'Ontario, qui parviendrait peut-être à démontrer que la grande province, dont il a l'honneur de représenter l'un des comtés, a subi une grave injustice.

Dans l'état actuel des choses, soit le député du Nouveau-Brunswick a été berné par le Gouvernement, soit le Gouvernement berne la Chambre (*bravos*). Qu'en est-il en

réalité? C'est à la Chambre qu'il appartient d'en décider. Impossible pour l'instant de juger des différends électoraux qui se produisent dans les provinces éloignées. Il demande au député de la Colombie-Britannique qui a proposé l'Adresse en réponse de songer aux conséquences que l'égalité des voix aurait eu lors de l'élection dont il est sorti gagnant. Faute d'une telle loi, un siège est actuellement vacant à la Chambre. Une élection générale approche, et il n'y a toujours pas de loi relative aux élections contestées, aucun moyen d'assurer que le processus électoral soit juste (*bravos*).

Où en est aussi le bill sur la Cour suprême, une mesure législative jugée si essentielle à la bonne administration de la justice dans les provinces? Le discours n'en fait nullement mention. En vérité, la politique du Gouvernement offre un bien maigre menu (*rires*).

L'hon. M. Mackenzie parle ensuite de la conduite du Lieutenant Gouverneur de Manitoba (M. Archibald) eu égard aux difficultés faites aux immigrants venus de l'Ontario pour acheter des terres sur lesquelles s'établir, et mentionne la lettre de M. McMicken pour illustrer la situation extraordinaire qui existe au Manitoba.

Il poursuit en disant que le cas de M. Archibald offre l'extraordinaire spectacle d'un représentant de la Couronne qui s'aventure en plein jour à serrer la main d'un homme qui était à la tête de ce que le colonel Wolseley a appelé une bande de bandits, d'un homme qui a ôté la vie à un loyal sujet de la Reine. Le Gouvernement, qui aurait dû s'occuper de cette affaire, n'en a fait aucun cas, et la rumeur veut que M. Archibald ait démissionné. Mais on n'aurait pas dû donner à un homme capable d'agir comme il l'a fait la chance de démissionner; on aurait dû le destituer sur-le-champ du poste qu'il a déshonoré en tant que représentant de la Couronne britannique.

L'hon. M. HOLTON : Il a peut-être suivi les instructions.

L'hon. M. MACKENZIE dit qu'il vérifiera si c'est le cas, puisqu'il a l'intention de demander le dépôt des instructions. Il passe ensuite à la partie du discours du Trône où il est question d'améliorer le système de navigation. Il serait souhaitable de savoir ce que le Gouvernement projette exactement, s'il a l'intention d'attirer le trafic de l'Ouest, ou s'il songe à creuser nos voies navigables de façon à permettre aux navires de traverser l'océan avec une pleine cargaison ou de décharger leurs cargaisons en eaux de marée pour qu'elles soient ensuite transbordées à destination de l'Europe.

Il est prêt à se ranger cordialement avec le Gouvernement au sujet de l'amélioration du système de navigation si son plan est de nature à convaincre les commerçants du pays. Le leader du Gouvernement (l'hon. sir John A. Macdonald) s'est dit déterminé, hier, en demandant les documents relatifs au Traité, à ne pas discuter de celui-ci pour le moment. Il (l'hon. M. Mackenzie) n'est pas du tout certain que le Traité ne devrait pas faire l'objet d'un débat particulier. L'hostilité extrême